

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 JUIN 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY,

Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séiez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-88

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE MAILLOT BLANC – CLASSEMENT
DU MEILLEUR JEUNE DU TOUR DE L'AVENIR**

La SARL Promo Events détient l'exclusivité des droits commerciaux relatifs au Tour de l'Avenir. L'association Alpes Vélo est l'organisatrice de la course cycliste dénommée Tour de l'Avenir ; elle détient les droits d'organisation du Tour de l'Avenir aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

La SARL Promo Events et l'association Alpes Vélo ont obtenu la garantie de diffusion en direct sur la chaîne Eurosport de toutes les étapes des Tour de l'Avenir Féminin et Masculin.

Pour développer la visibilité du territoire, la communauté de communes de Haute-Tarentaise, a souhaité s'associer à Promo Events en parrainant le maillot blanc du meilleur jeune pour un montant de 20 000 euros hors taxes.

Ce partenariat s'accompagne d'un dispositif de communication et de relations publiques détaillé dans la convention annexée à la présente délibération.

La convention de partenariat annexée fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute Tarentaise et Promo Events.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la SARL Promo Events relative au parrainage du maillot blanc du meilleur jeune du Tour de l'Avenir 2024 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Yannick AMET

Président





Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 073-247300254-20240628-2024_88-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT

TOUR DE L'AVENIR 2024 Hommes et Femmes Maillot Blanc - Classement du meilleur jeune

Entre les soussignés :

D'une part : La SARL **PROMO EVENTS**, représentée par M. Philippe COLLIOU, Gérant,
Domiciliée 19 rue Sergent Blandan, 69001 LYON, France

Et

D'autre part : **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTOISE**, représentée par M. Yannick AMET, président,
Domiciliée 8 rue Saint Pierre, BP n°1, 73707 SÉEZ, France

PREALABLE

L'ASSOCIATION ALPES VELO, sous convention avec Amaury Sport Organisation, est l'organisateur de la course cycliste dénommée Tour de l'Avenir, course cycliste internationale, réservée aux coureurs de moins de 23 ans.

La version Femmes du Tour de l'Avenir verra sa seconde édition en 2024. A l'identique du Tour de l'Avenir Hommes, cette nouvelle épreuve est réservée aux athlètes de moins de 23 ans.

ALPES VELO détient les droits d'organisation du Tour de l'Avenir Hommes et Femmes aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

La SARL PROMO-EVENTS détient l'exclusivité des droits commerciaux et droits d'image relatifs au Tour de l'Avenir Hommes et Femmes.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTOISE ci-après dénommée « LE PARTENAIRE » ou « HAUTE-TARENTOISE VANOISE », a souhaité s'associer à PROMO EVENTS afin de contribuer à l'organisation de l'édition 2024 du Tour de l'Avenir Hommes et Femmes, sous la forme d'un partenariat d'échange.

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

Article 1 - Durée du contrat

Il est convenu entre les parties que le présent contrat est établi pour l'édition 2024 du Tour de l'Avenir Hommes et Femmes. Il prend effet à la date de sa signature et se termine le 31 décembre 2024.

Les deux parties conviennent de se rencontrer avant le 1^{er} octobre 2024 afin de définir les détails d'un éventuel prolongement du contrat pour les futures éditions de l'épreuve.

Tout ajout ou modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat qui devra être cosigné des deux parties.

Article 2 - Dates et parcours de l'évènement

Le **Tour de l'Avenir Hommes** se déroulera du dimanche 18 au samedi 24 août.

Toutes les informations sur les parcours, la carte et les horaires des étapes seront publiées sur le site internet www.tourdelavenir.com

Le **Tour de l'Avenir Femmes** se déroulera du mercredi 21 août au samedi 24 août.

Toutes les informations sur les parcours, la carte et les horaires des étapes seront publiées sur le site internet www.tourdelavenirfemmes.com



TOUR DE L'AVENIR 2024

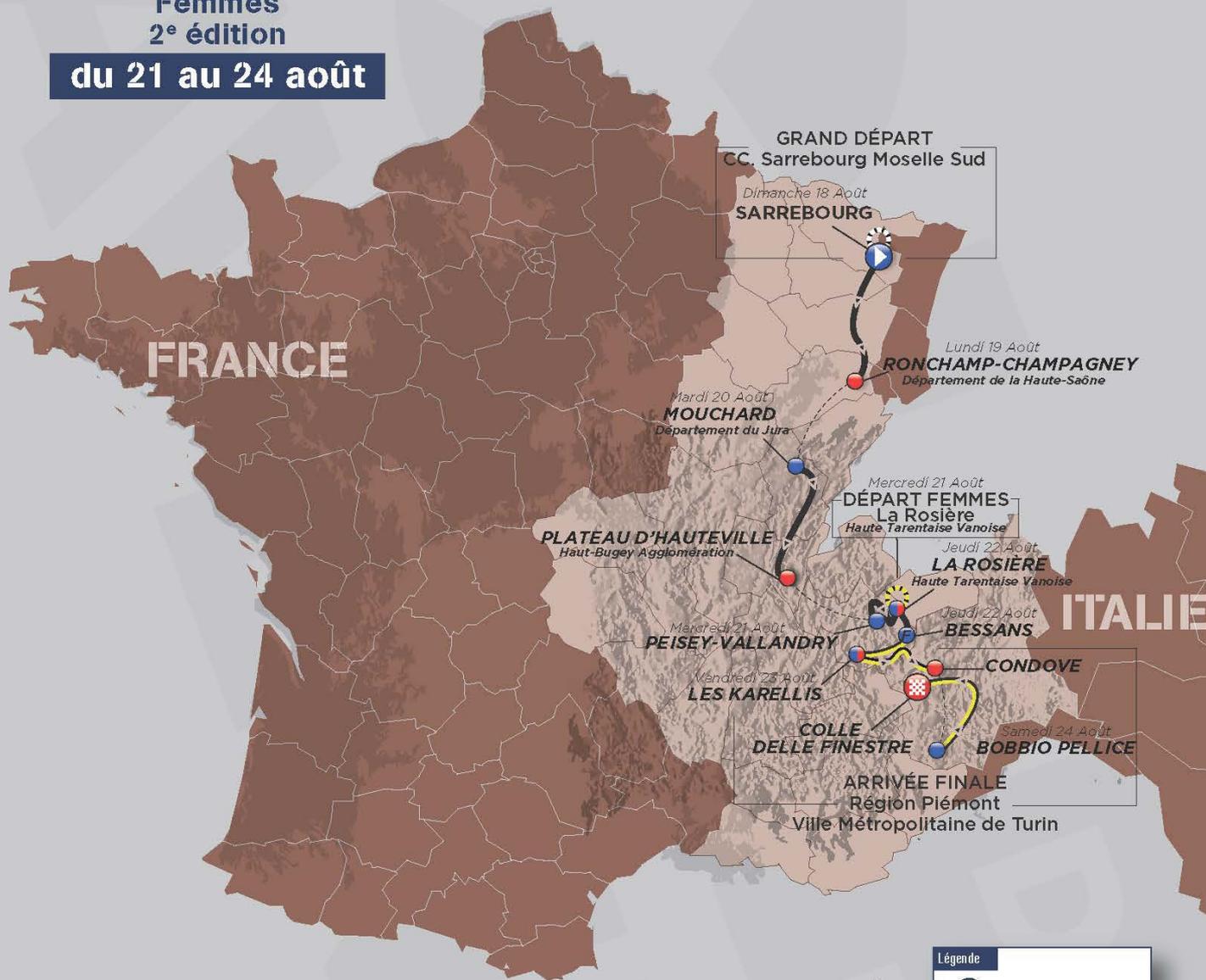
Hommes
60^e édition

du 18 au 24 août

Femmes
2^e édition

du 21 au 24 août

HAUTE TARENTAISE VANOISE
PARTENAIRE DU MAILLOT BLANC



Légende	
	Grand Départ
	Arrivée Finale
	Ville Départ
	Ville Départ Femmes
	Ville Arrivée
	Prologue Hommes
	Prologue Femmes
	Étape en Ligne Hommes
	Étape en Ligne Femmes

Article 3 - Engagements de Promo-Events

Dans les articles suivants n°3.1 à 3.7, il est précisé que l'appellation « Tour de l'Avenir » concerne les deux épreuves Hommes et Femmes

Promo-Events s'engage à mettre en place les contreparties suivantes :

3.1 - Parrainage du classement du meilleur jeune (19-20 ans) du Tour de l'Avenir

HAUTE-TARENTEISE VANOISE parraine le classement du meilleur jeune du Tour de l'Avenir. Le coureur placé en tête de ce classement porte un maillot distinctif : le maillot blanc.

Ce maillot est porté par le coureur pendant l'étape ainsi qu'au protocole départ et arrivée. Le logo HAUTE-TARENTEISE VANOISE sera donc présent sur le maillot de leader du meilleur jeune.

La maquette du maillot sera soumise au partenaire pour validation avant le 1^{er} juillet.

3.2 – Protocole

Remise quotidienne du maillot blanc

Un représentant de HAUTE-TARENTEISE VANOISE ou l'un de ses invités récompensera, lors de la cérémonie protocolaire se déroulant après l'arrivée de chaque étape, le coureur porteur du maillot blanc sur le podium du Tour de l'Avenir.

Citation de HAUTE-TARENTEISE VANOISE ainsi que du nom et de la fonction du représentant par l'animateur.

Images Podium

Photos et vidéos (libre de droits) de l'étape et de la cérémonie protocolaire vous sont remis après l'étape, ainsi qu'un ITW (PAD) du porteur du maillot blanc.

Fond de podium personnalisé

La remise de prix s'effectue devant un fond de podium H2m x L3m composé du logo HAUTE-TARENTEISE VANOISE.

Un Bon à Tirer sera signé par le partenaire avant réalisation du fond de podium.

3.3 – Zones interviews coureurs au départ et à l'arrivée de chaque étape

Le coureur leader du classement sera présent, immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée, dans la zone Flash ITW pour répondre aux questions des journalistes TV. Les interviews seront réalisées devant un fond visuel faisant apparaître les logos de 6 partenaires du Tour de l'Avenir. La surface dédiée à HAUTE-TARENTEISE VANOISE représente 15% de la visibilité totale des 6 partenaires.

Sur chaque site de départ, à proximité du podium de présentation des coureurs, une zone sera réservée aux médias pour les interviews coureurs. Les interviews seront réalisées devant un fond visuel faisant apparaître les logos de 6 partenaires du Tour de l'Avenir. La surface dédiée à HAUTE-TARENTEISE VANOISE représente 15% de la visibilité totale des 6 partenaires.

Un Bon à Tirer sera signé par le partenaire avant réalisation des fonds d'interview.

3.4 - Signalétique lignes de départ et arrivée

Au départ

Logo HAUTE-TARENTEISE VANOISE sur les banderoles disposées sur le site de départ des étapes (80m linéaire). *Les banderoles sont fournies par l'organisateur.*

A l'arrivée

Panneaux HAUTE-TARENTEISE VANOISE sur barrières ligne d'arrivée de chaque étape : 40m linéaire soit 20 panneaux de H1m x L2m disposés de part et d'autre de la chaussée, positionnés sur la ligne d'arrivée. *Les panneaux sont fournis par le partenaire.*

2 panneaux hectométriques positionnés dans la dernière ligne droite, avant la ligne d'arrivée.

Matériel fourni par l'organisateur. Un Bon à Tirer sera signé par le partenaire avant réalisation des panneaux hectométriques.

3.5 - Editions

Programme officiel – guide technique

Un programme officiel « Tour de l'Avenir Homme/Femmes » de 100 pages sera édité le 1^{er} août.

Téléchargeable sur le site internet de chaque épreuve et imprimé à 1000 exemplaires – diffusé aux médias, partenaires, suiveurs de l'épreuve.

Une page quadri (format A4 – quadri) est réservée à HAUTE-TARENTEISE VANOISE sur le programme.

Fichier à fournir par le partenaire avant le 1^{er} juillet.

Sites Internet www.tourdelavenir.com et www.tourdelavenirfemmes.com

Mise en avant du partenaire (ITW et promotion de la marque) avant et pendant l'épreuve *selon planning éditorial à définir avant fin juillet.*

Lien internet vers le site du partenaire.

Réseaux sociaux

Le Tour de l'Avenir est présent sur les réseaux Twitter, Instagram, Facebook.

Mise en avant du partenaire (ITW et promotion de la marque) avant et pendant l'épreuve *selon planning éditorial à définir avant fin juillet*.

Les audiences réseaux sociaux et internet seront transmises au partenaire après l'événement.

3.6 - Dispositif Relations Publiques

En course

Accueil de 3 personnes dans une voiture officielle, sur chaque étape en Savoie, les 21, 22 et 23 août. Ce véhicule pourra se positionner, sous le contrôle des arbitres, à différents échelons de la course, permettant aux invités de découvrir l'épreuve « de l'intérieur ».

Le détail des dispositifs départ-arrivée de chaque étape (accès et plan des sites, horaires d'ouverture, ...) sera transmis au partenaire le 1^{er} juillet.

Le système d'accréditations en ligne permettant au partenaire d'enregistrer ses invités sera ouvert le 1^{er} août.

3.7 - Caravane Publicitaire

Un véhicule dans la Caravane d'animation du Tour de l'Avenir avec logo HAUTE-TARENTOISE VANOISE sera présent sur toutes les étapes. Les frais de carburant et de péage sont la charge de l'organisateur.

L'organisateur prend en charge une personne en demi-pension qui pourra être présente dans le véhicule caravane et sur le stand du Village Départ.

Le partenaire a à sa charge les goodies qui seront distribués aux spectateurs sur le bord des routes.

Article 4 – Engagement de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

Au titre de ce partenariat, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise versera, sur présentation des factures, une participation financière de 20 000€ HT + TVA 20%, répartie de la façon suivante :

- 50 % à la signature de la présente convention
- 50% au 21 août 2024

Les règlements seront adressés par virement bancaire sur le compte de Promo Events selon RIB ci-dessous :

CIC					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10096	18377	00080850501	87	EUR	CIC ST JULIEN EN GENEVOIS
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR 76 10096183770008085050187				CMCI FR PP	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC ST JULIEN EN GENEVOIS			PROMO EVENTS		
45 GRANDE RUE			19 RUE SERGENT BLANDAN		
74160 ST JULIEN EN GENEVOIS			69001 LYON		
TÉL: 04 50 14 00 21					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Article 5 - Litiges

La Convention est soumise au droit français.

Toute communication, notification ou demande entre les Parties, intervenant au titre de la Convention devra être effectuée par une personne dûment habilitée par la Partie émettrice.

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile aux adresses indiquées à la Convention. Tout changement d'adresse en cours de Convention devra être notifié par la Partie concernée à l'autre Partie dans les meilleurs délais.

En cas de différend pouvant naître de la présente Convention, les Parties rechercheront une solution amiable préalablement à tout recours devant les tribunaux.

Article 6 - Contacts

Directeur des Evénements : Philippe COLLIU / 0608834944 / philippe.colliou@tourdelavenir.com
Commissaire Général : Ludovic POIGNANT / 0632088314 / ludovic.poignant@alpesvelo.com
Responsable Marketing & Communication / Andréa COSTA / 0679809927 / andrea.costa@alpesvelo.com

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 073-247300254-20240628-2024_88-DE



Contrat réalisé en deux exemplaires originaux,
à Lyon, le 28/05/2024

Pour LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE
DE HAUTE TARENTOISE

Le Président
Yannick AMET

Pour PROMO EVENTS

Le Gérant
Mr Philippe COLLIU


PROMO EVENTS
19 rue Sergent Blandan
69001 LYON - FRANCE
SIRET : 532 112 232 00063 - APE : 9319Z
SARL au Capital de 1 000.00 €
TVA Intracommunautaire : FR45532112232